

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/INF.6A

Paris, 30 juin 2006

Original: Anglais/Français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA
SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

Vilnius, Lituanie
8-16 juillet 2006

Point 6 de l'ordre du jour provisoire: Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et sur la mise en oeuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial

INF.6A: La Stratégie pour le patrimoine naturel du Centre du patrimoine mondial

RESUME

Ce document présente la Stratégie qui a été développée pour guider le travail du Centre du patrimoine mondial relatif au patrimoine naturel.

La Stratégie a été élaborée pour clarifier les priorités du Centre dans ce domaine aux différents partenaires, également dans l'optique de la restructuration de la Section Nature du Centre du patrimoine mondial.

I. Contexte

1. Le Centre du patrimoine mondial (CPM) a été établi en 1992 pour servir de Secrétariat pour la *Convention du patrimoine mondial*. La création du CPM était opportune, étant donné le nombre grandissant de biens du patrimoine naturel et culturel mondial - Il y a actuellement 182 États parties à la *Convention* et 812 biens du patrimoine mondial, leur nombre devrait atteindre plus de 1000 à la fin de la décennie. L'enthousiasme pour l'inscription de nouveaux sites est une indication positive du soutien politique et public global pour la *Convention du patrimoine mondial*.
2. Le concept de patrimoine mondial est défini dans l'article 2 de la *Convention* et est élaboré dans les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, qui contiennent les critères et conditions d'intégrité spécifiques pour l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle des biens potentiels du patrimoine mondial^[1]. Le CPM travaille en étroite collaboration avec l'Institution technique consultative, IUCN – l'Union Internationale pour la Conservation afin d'assurer la protection et la conservation à long terme des sites inscrits au patrimoine naturel et de leur valeur pour le patrimoine mondial. Ceci comprend des missions de suivi en coopération avec les gestionnaires du site pour évaluer l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, fournissant une assistance technique et un renforcement des capacités dans les États parties. En poursuivant ces tâches cruciales et d'autres, le Centre a tenté de mobiliser le soutien international des secteurs publics et privé.
3. Au cours de ces dernières années, le CPM a été capable d'étendre ses partenariats et ses stratégies d'intervention et de mobiliser des ressources extra budgétaires substantielles. La Fondation des Nations Unies (FNU) a joué un rôle-clé dans cet effort, et les organisations internationales de conservation non gouvernementales majeures comme Conservation International (CI), Fauna and Flora International (FFI), The Nature Conservancy (TNC), la Wildlife Conservation Society (WCS) et le World Wide Fund for Nature (WWF) ont figuré de façon importante dans l'éventail grandissant des activités du CPM. Le soutien du FNU pour la conservation de la biodiversité a été et continuera d'être dans le futur immédiat un moteur très important pour le travail du Centre pour le patrimoine naturel. Le CPM continuera de maintenir une collaboration étroite avec son Organisation consultative pour le patrimoine naturel (UICN) et avec tous les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de projets, ainsi que de diversifier plus encore la nature des collaborations.

II. Récents projets et réussites

4. Tout en servant les besoins du Secrétariat pour la *Convention du patrimoine mondial*, l'équipe pour le patrimoine naturel du CPM a entrepris une variété d'activités émanant de projets extra budgétaires et soutenus par le FNU ainsi

^[1] Visitez le site Internet du patrimoine mondial: <http://whc.unesco.org/> pour plus de détails sur la *Convention du patrimoine mondial* et sa mise en oeuvre.

que de ses partenariats avec des ONG pour la conservation. Beaucoup d'entre eux ont mis à jour des méthodes non traditionnelles par lesquelles la *Convention du patrimoine mondial* peut être utilisée par l'UNESCO et d'autres parties prenantes de la conservation pour promouvoir la conservation des sites du patrimoine mondial et les intégrer dans un contexte de développement plus large. Certains points à noter sont:

- a) Coordination de projet: Un portfolio de 24 projets d'une valeur de presque 40M dollars EU visant 48 sites dans 26 pays (en large partie financés par le FNU et en coordination avec le CI, le FFI, le TNC, le WCS, le UICN et le WWF, parmi d'autres).
- b) Diversification du financement: diversification progressive du financement extra budgétaire avec le soutien obtenu du Fonds *français* pour l'environnement mondial (FFEM), la Fondation MacArthur, la Fondation Grand Circle et les gouvernements belge, italien et du Royaume-Uni.
- c) Des mécanismes de financement de la conservation innovants: La mise en place, avec le FFI d'un Mécanisme de Réponse Rapide (RRF) pour canaliser les fonds pour les sites de biodiversité du patrimoine mondial; une participation au Comité technique consultatif du Programme pour le Développement des Nations Unies - Fonds pour l'environnement mondial (PNUD-FEM) – Durabilité financière pour le projet des Systèmes Nationaux d'environnements protégés.
- d) “Intermédiaires” neutres: Accords de courtage pour les sites du patrimoine mondial comme environnements interdits à la prospection et à l'extraction avec le Conseil International pour les Mines et Métaux (ICMM) et avec Shell International; aider aux négociations entre les forces de prévention des Nations Unies et les armées rebelles en ce qui concerne les sites du patrimoine mondial; intermédiation entre les agences qui gèrent les sites du patrimoine mondial et Shell International pour l'identification et la mise en oeuvre de projets commerciaux et de projets de partage de savoir.
- e) Pouvoir d'Assemblée: Réunir une conférence des donateurs internationaux, une conférence scientifique et une exhibition de musée en soutien à la conservation des cinq sites du patrimoine mondial dans la République Démocratique du Congo; réunir une conférence internationale des parties prenantes à la conservation forestière (2005) et marine (2002) pour développer des stratégies pour la conservation forestière et marine du patrimoine mondial avec la participation de l'IUCN, de l'CI, du FFI, du WCS et du WWF; coordination d'une participation multi-ONG aux projets de niveau de paysages (FFEM viande de brousse); impliquer les communautés locales et les parties prenantes au développement durable ainsi que la société civile pour qu'ils deviennent des promoteurs de la conservation des sites du patrimoine mondial.
- f) Atteindre une notoriété internationale plus grande: La *Convention du patrimoine mondial* a été identifiée comme étant un thème du cinquième Congrès mondial des Parcs à Durban (2003), indiquant une notoriété grandissante de la *Convention* comme un outil d'action qui devrait être

considéré par les parties prenante à la conservation à travers le monde. Une participation au “Groupe de Liaison pour la Convention sur la Biodiversité” (GLB) mené par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB), et signataire de la déclaration sur la biodiversité et les “Objectifs du Millénaire pour le développement” (OMD) pour le Sommet des chefs d’État en septembre 2005. Obtention d’un standing dans les délibérations et rencontres des agences intergouvernementales dont les décisions peuvent affecter directement les biens du patrimoine mondial (par exemple l’Organisation Maritime Internationale, le Forum des Nations Unies sur les forêts, les banques de développement, etc.).

g) Promotion et diffusion de l’information: Pour que le Centre satisfasse son mandat de chambre de compensation, un investissement majeur est en cours pour la conception d’un système de gestion d’information qui augmenterait la capacité de gestion d’informations nouvelles du Centre sur les sites du patrimoine mondial. Une section entièrement neuve dédiée aux projets spéciaux a été intégré au système de gestion d’information, pour signaler les besoins de conservation du patrimoine mondial et pour encourager tout soutien qui contribue à de telles activités.

5. La vision et la stratégie pour le travail de conservation du patrimoine naturel au CPM, qui est étudié dans la section suivante, a été développée dans le contexte des projets récents et des réussites dont il est fait mention plus haut.

III. La Stratégie

A. PRINCIPES D’ORIENTATION :

6. Les principes suivants orientent le travail du Centre en matière de patrimoine naturel:

A. 1) Orientations fournies par le Comité du patrimoine mondial

7. A part les orientations données par les *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, les documents essentiels déterminant la politique du Centre sont la ‘Stratégie Globale’ et les ‘Objectifs Stratégiques’. Ces orientations politiques sont fondamentales pour le développement d’une stratégie de travail du CPM en matière de patrimoine naturel.

a) En 1994, le Comité du patrimoine mondial a lancé la Stratégie Globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible, initialement pour le patrimoine culturel, mais étendue au patrimoine naturel en 1996. Les efforts pour encourager les pays à devenir des Etats parties à la *Convention*, à préparer des listes provisoires et à préparer des nominations de biens dans des catégories ou des régions mal représentées sur la Liste du patrimoine mondial sont essentiels.

- b) À sa 26ème session en 2002, le Comité du patrimoine mondial a adopté la ‘Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial’, invitant tous les partenaires à soutenir la Conservation du patrimoine mondial au travers de 4 objectifs stratégiques : Renforcer la Crédibilité de la Liste du patrimoine mondial ; assurer la Conservation effective des biens du patrimoine mondial; promouvoir le renforcement des Capacités dans les Etats parties ; augmenter la sensibilisation, la participation et le soutien du public pour le patrimoine mondial grâce à la Communication.

A. 2) Le développement global et les Objectifs du Millénaire pour le développement(OMD)

- a) En Septembre 2000, l’Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire, identifiant les défis majeurs auxquels la communauté mondiale doit faire face au 21ème siècle. La déclaration inter alia a reconnu le besoin d’adresser la perte de biodiversité et de conserver et utiliser, de manière durable, les ressources forestières mondiales.
- b) Les 8 OMD déterminent un plan pour résoudre les défis définis dans la Déclaration du Millénaire et démontrent la détermination de la communauté globale à réaliser des progrès sur ses défis avant 2015. Le travail sur le patrimoine naturel, ‘Objectif 7 – Assurer la Durabilité de l’Environnement’ est d’une importance particulière, étant donné qu’inverser la perte des ressources naturelles est un des objectifs clé. La *Convention du patrimoine mondial* est un outil important pour atteindre ce but, étant donné qu’elle protège certains des écosystèmes et des environnements les plus riches en biodiversité et fournit des biens et services éco-systémiques aux communautés locales et aux économies nationales. Elles peuvent ainsi être des moteurs pour le développement économique, aidant à « Eradiquer la Pauvreté et la Faim Extrême » tout en contribuant à la réussite de l’Objectif 1.

A. 3) Convention sur la diversité biologique (CDB)

- 8. La Convention sur la diversité biologique détermine l’ordre du jour pour la conservation et l’utilisation de la biodiversité. Elle fournit le cadre de la politique pour les activités de conservation de la biodiversité et, au travers de mécanismes de “Groupes de Liaison sur la Biodiversité”, encourage des activités synergétiques et une coordination plus importante avec les quatre autres accords internationaux majeurs sur la biodiversité (La *Convention du patrimoine mondial*, la Convention ‘Ramsar’ sur les zones humides, la Convention sur la conservation des Espèces Migratrices et la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées de Faune et de Flore Sauvage). Le travail du CPM sur le patrimoine naturel est en relation directe avec les orientations suivantes de la CDB:
 - a) **Objectif 2010 sur la Biodiversité:** La 6eme Conférence des Parties de la CDB (CoP) 2002, a établi pour objectif de la convention une réduction significative du taux de perte de biodiversité avant 2010 au niveau global,

régional et local pour l'allègement de la pauvreté et au bénéfice de toute vie sur Terre. La *Convention du patrimoine mondial* au travers de ses programmes de conservation de sites naturels représentant des écosystèmes hors du commun et des sites de valeur universelle exceptionnelle pour la biodiversité est un outil important pour la réussite de cet objectif.

- b) **L'approche écosystémique:** L'approche écosystémique a été adoptée à la 5ème CoP de la CDB à Nairobi en 2000. Les sites du patrimoine mondial ne forment qu'une partie d'écosystèmes plus larges qui incluent un éventail d'activités sociales et économiques. Ainsi, une action en dehors des limites du site a souvent un effet non négligeable sur l'intégrité du site et inversement, certaines actions de conservation peuvent avoir un effet négatif sur les communautés locales. Le programme du patrimoine mondial cherche non seulement à réduire les dangers pour le site, mais travaille également avec les parties prenantes pour promouvoir des emplois durable au sein du paysage étendu des sites.
- c) **Programme de travail sur les aires protégées:** Comme les aires protégées restent un outil important pour conserver la biodiversité in situ, la 7ème CoP de la CDB a adopté un Programme de Travail sur les aires protégées (PoWPA) qui détermine des buts et objectifs clairs pour les pays à atteindre dans les années à venir. Les sites du patrimoine mondial ont un rôle important à jouer dans la réussite de ces objectifs, étant donné leur position comme sites vedette du monde de la protection. Ils peuvent devenir des modèles pour la démonstration des meilleures pratiques de planification et de gestion. Alors que l'avantage comparatif de la *Convention du patrimoine mondial* par rapport à la CDB est clairement et directement lié à l'étendue du PoWPA, les activités sont également coordonnées avec le Programme de Travail Étendu sur la Biodiversité Biologique des Forêts et le Programme de Travail sur la Biodiversité des Côtes et Milieux Marins.

B. DECLARATION DE MISSION

- 9. **“La promotion de l'application la plus complète de la *Convention du patrimoine mondial* par toute les parties prenantes, depuis les individus au niveau du site jusqu'aux organisations globales, pour la poursuite à long terme de la conservation de la biodiversité et du développement durable.”**

C. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- 10. Cette stratégie pour le travail sur le patrimoine naturel au CPM prend en considération l'avantage comparatif offert par la *Convention du patrimoine mondial* et les ressources du CPM, en mettant l'accent particulièrement sur les initiatives qui en font un usage efficace. Une importance particulière est donnée à assurer que les acteurs soient mis au courant de l'importante influence potentielle de la *Convention du patrimoine mondial*, avec l'intention de donner la première place à cet outil simple dans un contexte d'actions plus larges de conservation et de développement durable au sein de et autour des sites du patrimoine mondial. Les orientations stratégiques sont décrites ci

dessous, suivi d'un échantillon d'activités indicatives pour illustrer le type d'action qui mènerait à une meilleure réussite de ces objectifs. Ces activités seront toutes mises en oeuvre avec la collaboration de l'UICN et d'autres partenaires, décrits dans la section sur les méthodes de travail.

C. 1) Améliorer de façon constante les capacités de gestion des sites du patrimoine mondial:

11. Le CPM ciblera ses efforts pour assurer l'amélioration des capacités et des standards de gestion des sites du patrimoine mondial de telle manière que des indicateurs seront développés pour la valeur et l'intégrité des sites du patrimoine mondial, les dangers seront identifiés, et des interventions mises en oeuvre pour y répondre, et qu'elles seront évaluées pour leur efficacité de gestion. Un objectif secondaire, mais non moins important est de développer les sites du patrimoine mondial pour en faire des exemples de modèle à suivre pour les meilleures pratiques, qui influenceront de manière positive le développement d'autres environnements protégés et contribueront à l'effort général de conservation de la biodiversité.
12. *Activités indicatives:*
 - a) Promotion du cadre de gestion efficace du UICN-WCPA dans les sites du patrimoine mondial et impliquer les partenaires dans une aide pour surmonter les défis de gestion locaux.
 - b) Assister les gestionnaires de site à établir des systèmes de suivi qui surveillent les valeurs du patrimoine mondial et l'intégrité du site.
 - c) Soutien des parties prenantes dans la gestion des sites du patrimoine mondial dans le développement de stratégies durables de financement pour les activités de gestion et la mise en place d'un plan de gestion.
 - d) Encourager l'adoption de mécanismes qui aideraient les parties prenantes à la gestion de site du patrimoine mondial à intégrer leur travail au paysage plus large des priorités de développement et de gestion durable.
 - e) Fournir une planification complémentaire et des outils de gestion pour améliorer le statut de gestion du patrimoine mondial en utilisant au mieux l'expérience acquise dans les Programmes Thématiques du patrimoine mondial pour les Forêts, Le Milieu Marin et le Tourisme.
 - f) Aider les États parties à faire face aux nouveaux défis émergents de gestion dans les sites du patrimoine mondial, comme ceux résultant du changement climatique, en mobilisant les ressources financières et techniques pour développer et mettre en oeuvre des mesures d'adaptation.
 - g) Utiliser les réseaux globaux de sites et de gestionnaires du patrimoine mondial pour développer et partager les leçons et les bonnes pratiques, comprenant l'utilisation d'outils Internet de gestion d'information.

C. 2) Faire face aux menaces qui pèsent sur les sites de la Liste des sites du patrimoine mondial en péril

13. La *Convention du patrimoine mondial* inclut un procédé par lequel les sites ayant une menace sur leur valeur universelle exceptionnelle ou leur intégrité peuvent être placés sur la "Liste du patrimoine mondial en péril", pour mobiliser un soutien national et international pour faire face à ce danger. Le CPM donnera priorité à l'établissement de programmes de conservation qui abordent les dangers imminents au site et limitent leur impact, avec en vue la prévention d'une perte de valeur pour le patrimoine mondial, qui mènerait à leur retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril.
14. *Activités indicatives:*
 - a) Soutien pour le développement de plans d'action d'urgence qui visent les menaces portant sur les sites en péril et étendre l'assistance internationale au travers du Fonds du patrimoine mondial.
 - b) Mobilisation d'un soutien international au travers d'une diplomatie pour la conservation ciblée, la levée de fonds et la possibilité d'une assistance technique.
 - c) L'établissement de mécanisme pour l'évaluation des progrès en limitation de danger, au travers du développement d'indicateurs et de la mise en place de points de référence et de délais pour suivre le retrait des sites de la liste des sites en danger.
 - d) Soutien aux ONG et autres organisations dans leurs efforts pour attirer l'intérêt de donateurs aux sites du patrimoine mondial en péril, pour le soulagement des dangers et les besoins de gestion.

C. 3) Compléter la Liste du patrimoine mondial

15. De récentes études de l'UICN mettent en évidence les milieux suivants comme étant manquants de la Liste du patrimoine mondial: les prairies tropicales/tempérées, les savanes, les systèmes de lacs, les systèmes de toundra et polaires, et les déserts froids. L'UICN a également recommandé que plusieurs systèmes marins soient considérés pour la Liste. Le travail en ce domaine sera principalement guidé par la stratégie globale et le travail d'approfondissement de l'UICN, en partenariat avec eux.
16. *Activités indicatives:*
 - a) Travailler avec les États parties, l'UICN et d'autres partenaires pour identifier des sites de protection spécifiques au sein des milieux prioritaires et encourager des propositions d'inscription pour compléter la Liste.
 - b) Fournir un conseil et un soutien technique précis pour la préparation de listes provisoires et de propositions d'inscription.
 - c) Aider les États parties à obtenir le financement nécessaire aux activités préparatoires au niveau du terrain et au niveau institutionnel pour soutenir les nominations.

- d) Encourager la participation de la société civile et du secteur privé au développement de nouvelles nominations de site au patrimoine mondial, afin de créer un soutien plus large et à long terme.
- e) Activement promouvoir l'utilisation d'approches en série et transfrontalières pour les nominations de sites nouveaux, et l'extension appropriée de sites existants.

C. 4) Application de l'approche écosystémique

17. Le CPM reconnaît que les sites du patrimoine mondial font partie d'une mosaïque plus large et plus complexe d'écosystèmes multiples et à usage différents. Il reconnaît également que, tout comme les sites du patrimoine mondial sont sujets aux événements qui prennent place en dehors de leurs limites, les endroits hors des limites de sites du patrimoine mondial peuvent bénéficier des biens et services écosystémiques produits par le site. Dans ces circonstances, le CPM encourage une intégration plus grande des agences de gestion des sites du patrimoine mondial au processus de décision qui affectent les actions au niveau du paysage.

18. *Activités indicatives:*

- a) Promotion de l'intégration des principes de l'approche écosystémique à tous les stades de la planification et de la gestion des sites du patrimoine mondial.
- b) Prioriser les actions dans et autour des sites du patrimoine mondial qui intègrent une approche écosystémique au développement durable et à la conservation, y compris les actions qui contribuent à la survie durable des communautés locales et qui, directement ou indirectement participent à la conservation du site.
- c) Considérer les problèmes au niveau du paysage pendant le contrôle de l'état de conservation de sites du patrimoine mondial.
- d) Jouer un rôle de facilitateur pour la création de partenariats de gestion de paysage de parties prenantes.
- e) Fournir une aide technique aux initiatives pour la survie durable dans et autour des sites du patrimoine mondial de la Gestion Communautaire des Environnements Protégés pour la Conservation (COMPACT) du PNUD et au Programme de micro crédit (SGP).
- f) Promouvoir et démontrer la valeur de l'approche écosystémique par des stratégies de planification et de gestion de sites du patrimoine mondial en série et transfrontalier.

C. 5) Faire le lien avec l'agenda international pour la conservation de la biodiversité

19. Si la *Convention du patrimoine mondial* est reconnue comme l'une des cinq conventions sur la biodiversité, son potentiel pour atteindre les objectifs sur la biodiversité en 2010 n'a pas été suffisamment exploité. Le Centre a l'intention de promouvoir activement le rôle de la *Convention* comme outil pour la

conservation in situ de la biodiversité en établissant des liens solides avec l'agenda international pour la biodiversité, en particulier au CDB.

20. *Activités indicatives:*

- a) Développer et mettre en place un plan commun d'activités avec le secrétariat de la CDB, les ONG internationales et autres partenaires pour mettre en oeuvre les priorités-clé du Programme de Travail sur les Environnements Protégés de la CDB, utilisant les sites vedette du patrimoine mondial pour faire une démonstration des standards et des meilleures pratiques pour les systèmes protégés plus larges.
- b) Développer et mettre en place un plan commun d'activités avec le Programme de Travail sur la Biodiversité des Milieux Marins et des Côtes, comme élément d'un système global de gestion efficace d'environnements marins et côtiers protégés.
- c) Promouvoir une approche en série et transfrontalière et mettre en oeuvre des projets qui soutiennent directement les objectifs sur la biodiversité de 2012 sur l'établissement de réseaux d'environnements marins et côtiers protégés (ceux déjà en existence comprennent le Projet sur le Paysage Tropical du Pacifique Est et le Projet du Pacifique Central).

C. 6) Prioriser la *Convention* et transmettre le message du patrimoine mondial

21. La *Convention du patrimoine mondial* continue d'être mal comprise en terme de son potentiel pour la conservation de la biodiversité. Elle est généralement perçue comme étant un simple mécanisme de listing, alors que son plein potentiel comme outil robuste pour galvaniser l'attention nationale et internationale reste sous-utilisé par les parties prenantes à la conservation et au développement durable. Incorporer la *Convention* dans la boîte à outils de conservation standard de ces parties prenantes est un objectif prioritaire du CPM, tout comme l'établissement de partenariats dans le secteur privé et public. L'équipe nature du Centre travaillera étroitement avec les équipes de communication et de partenariats du Centre et d'autres pour la réussite de ces objectifs.

22. *Activités indicatives:*

- a) Développer un outil de communication standard ciblé sur les applications pratiques de la *Convention du patrimoine mondial* dans la perspective des parties prenantes à la conservation et au développement durable.
- b) Faire usage d'une variété de forums internationaux pour communiquer à un large public les moyens d'utiliser la *Convention du patrimoine mondial* pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable.
- c) Faire remarquer aux organisations et forums internationaux non traditionnels les obligations des pays signataires en ce qui concerne la conservation des sites du patrimoine mondial (par exemple. l'Organisation Maritime Internationale, le Conseil International sur les Métaux et les Mines, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, les Associations des Agences de Tourisme et de l'Industrie Hôtelière).

- d) Développer activement des partenariats clés privés et publics pour promouvoir le financement des initiatives de conservation.
- e) Utiliser les sites du patrimoine mondial et le label patrimoine mondial comme outils de développement économique local et régional.

D. METHODE DE TRAVAIL

D. 1) Utiliser les mécanismes de la *Convention du patrimoine mondial*

23. Les outils les plus facilement employables par le CPM sont ceux offerts par la *Convention*. Ceux-ci impliquent une relation étroite avec les États partie pendant : i) les propositions d'inscription et l'élaboration de Listes indicatives, ii) le contrôle et l'exercice de reportage de l'état de conservation, et iii) le processus d'inscription et de désinscription de sites en péril. L'intention est d'obtenir le maximum de soutien des gouvernements nationaux et du public pour la conservation de la biodiversité. Des résultats impressionnants ont été obtenus en utilisant ces outils et ils continueront de former une base pour le travail du Centre.

D. 2) Optimiser la Valeur Ajoutée des Nations Unies

24. Un rapport clé de la FNU sur la valeur de la participation des Nations Unies à la conservation de la biodiversité mentionne le fait que: "*le pouvoir, l'influence, la stature et le prestige confère respect, légitimité et force au travail des ONGs à différent niveaux*". Au Centre, il est reconnu que l'association avec une agence des Nations Unies peut surmonter les barrières de communication avec les gouvernements nationaux et établir un forum neutre pour une convergence d'intérêts divers autour de l'idée de patrimoine mondial. Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO représentent un point de rassemblement autour duquel les parties prenantes à la conservation peuvent attirer du soutien ou planifier un travail commun. Le CPM continuera d'optimiser cet avantage comparatif dans la mise en oeuvre de son travail, particulièrement en recherchant la participation d'autorités gouvernementales ayant un intérêt dans ses activités, et en utilisant son pouvoir de convocation.

D. 3) Développer des partenariats basés sur des résultats:

25. L'équipe du patrimoine naturel au sein du Centre représente une diversité d'expertise et d'expérience et, malgré le fait qu'elle comprenne des spécialistes travaillant dans des sections régionales différentes, l'étendue de leurs activités est thématique et souvent globale. Toutefois, étant donné que plus de 160 sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, et qu'un nombre important seront inscrits dans les prochaines années, le Centre seul n'a pas les ressources et les capacités nécessaires pour réaliser le programme ambitieux des initiatives stratégiques détaillées dans ce document. Il s'en suit que le Centre va devoir identifier de nouveaux rapports avec des alliés variés, et renforcer ceux qui existent déjà, dans ses efforts pour optimiser la *Convention du patrimoine mondial* et réaliser son plein potentiel. Les sous-sections sous dessous listent certains des groupes avec lesquels le Centre travaille déjà ou cherche à établir

un rapport, et décrivent la manière avec laquelle ces rapports peuvent être maximisés ou établis:

UICN – L'Union Internationale pour la Conservation

26. En tant qu'Organisation consultative pour la *Convention du patrimoine mondial* en ce qui concerne le patrimoine naturel, le rôle principal de l'UICN est d'évaluer les biens naturels nominés pour l'inscription, contrôler l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, réviser les demandes pour une assistance internationale et fournir un soutien aux efforts de renforcement des capacités. L'UICN conseille le Comité sur la Stratégie Globale et identifie des lacunes dans la Liste du patrimoine mondial. Pour fournir ces services, l'UICN dépend lourdement de ses membres et des experts de son réseau de la Commission mondiale sur les environnements protégés (WCPA). Le Centre continuera à travailler avec le secrétariat de l'UICN pour explorer les moyens de créer un rapport plus intégré et dynamique. Des éléments possibles sont :
- a) Explorer des opportunités de travail sur des programmes et des projets communs qui peuvent développer, piloter et disséminer les meilleures pratiques de gestion d'environnements protégés, au réseau du patrimoine mondial naturel et aux environnements protégés en général. Ceci serait idéalement associé à un exercice commun de levée de fonds pour mettre en oeuvre de telles initiatives.
 - b) Utiliser d'autres capacités thématiques et politiques disponibles à l'UICN pour développer des programmes thématiques de patrimoine mondial naturel (marin, tourisme, forêts).
 - c) Construire un réseau de sites et de gestionnaire du patrimoine mondial qui compléterait l'initiative du Réseau d'Apprentissage d'Environnement Protégés (PALNet), comme étant un moyen de gestion de savoir et de développement des capacités.
 - d) Renforcer la collecte d'information pour l'exercice de rapport sur l'état de conservation au travers d'une participation accrue des bureaux régionaux de l'UICN, des membres des ONG de conservation et le WCPA.
 - e) Utiliser les canaux de l'UICN pour promouvoir la *Convention* en tant qu'outil pour la conservation de la biodiversité dans les forums internationaux tels que le CDB.

Les ONGs de Conservation Internationales

27. L'UNESCO et le CPM ont une longue tradition de coopération avec les ONGs de conservation internationales, ayant aidé la création de la Fondation Charles Darwin dans les années cinquante. Couramment, le Centre travaille projet par projet avec le WCS, le WWF et le FFI, tandis qu'avec Conservation International (CI) un accord en trois parties a été négocié par la FNU, consacrant 15M dollars EU pour des activités de conservation du patrimoine mondial. TNC a signé un accord avec le CPM afin de développer une coopération plus étroite pour la nomination et la gestion de sites du patrimoine mondial, spécialement dans les domaines de financement de conservation, de

conservation marine et d'écotourisme. Il est clair qu'il y a largement de quoi développer ces rapports naissants et les ONGs de conservation ont signalé leur intérêt dans ce domaine. Des domaines possibles pour une coopération accrue sont :

- a) La participation plus directe des ONG de conservation dans le travail de la *Convention*, en particulier pour ce qui est du suivi des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
- b) Collaborer plus étroitement pour renforcer la conservation des sites du patrimoine mondial où les ONG mettent déjà en oeuvre des programmes de conservation et utilisent la *Convention* pour assurer un soutien à leur travail.
- c) La participation plus étroite des ONGs au travail programmatique fait au Centre, comme sur les programmes marin, de tourisme et forestier.
- d) L'utilisation des canaux de communication et des campagnes de lobbying excellentes des ONG pour renforcer la sensibilisation sur le rôle de la *Convention* comme outil pour l'établissement de standards dans la conservation de la biodiversité.
- e) Développer une collaboration plus étroite, sur la base des forces respectives, pour atteindre la réalisation de buts et d'objectifs clé du PoWPA, au travers du développement, de la levée de fonds et de la mise en oeuvre de projets communs.
- f) Développer des coopérations nouvelles, s'appuyant sur la valeur ajoutée des participants pour renforcer la conservation des sites du patrimoine mondial (telles que les initiatives d'un Mécanisme de Réponse Rapide et du Changement Climatique).

La Fondation des Nations Unies

28. En 1999, et la décision de mettre l'accent sur les sites du patrimoine mondial comme étant les mécanismes de choix pour entreprendre le mandat de conservation de la biodiversité, la FNU a posé les fondations d'un changement remarquable qui s'est produit au sein du CPM au cours des six années qui ont suivi. Dans l'immédiat, le soutien de la FNU a mené au renforcement de l'équipe pour le patrimoine naturel au sein du Centre pour le patrimoine mondial. Cette équipe a trouvé la possibilité d'impliquer non seulement leurs réseaux professionnels, mais aussi un nouveau groupe de partenaires du patrimoine mondial dans la poursuite de son travail au travers d'un nombre d'actions. Étant donné cette histoire d'innovation et de collaboration, le CPM voit son rapport avec la FNU évoluer dans le sens suivant:

- a) Compléter ses engagements existants auprès des projets, tout en explorant des domaines stratégiques de programmation en vue de d'éventuelles collaborations.
- b) Développer des partenariats clé dans le secteur privé pour aider au financement des initiatives de conservation

- c) Identifier et faciliter de nouvelles collaborations avec des ONG qui contribuerait à la conservation de sites en améliorant les problèmes de gestion et ceux d'une approche incluant un écosystème plus large.
- d) Travailler pour établir des mécanismes pratiques pour le financement et les échanges de personnel pour renforcer l'équipe du patrimoine mondial Naturel.
- e) Etablir une campagne de financement des "Amis du patrimoine mondial" pour soutenir le travail déjà entrepris de conservation du patrimoine naturel.
- f) Supporter un ensemble de communication pour le patrimoine naturel qui parle des succès des projets entrepris par la FNU-Patrimoine mondial-ONG, la valeur ajoutée de la dynamique du partenariat FNU-Patrimoine mondial-ONG pour la conservation, et de l'utilité de la *Convention du patrimoine mondial* comme outil *in situ* de la conservation de la biodiversité.

UNESCO – Secteurs et Organes internes

29. Au sein de l'UNESCO, plusieurs secteurs et départements ont contribué de manière significative aux activités du CPM dans le passé. Le Secteur pour le Sciences Naturelles de l'UNESCO et en particulier son Programme pour l'Homme et la Biosphère (MAB) dans la Division des Sciences Écologiques et de la Terre (EES) et la Commission Océanographique Internationale (IOC) sont des partenaires naturels pour le CPM. La création récente d'un groupe de liaison interne sur la biodiversité, qui regroupe les représentants de toutes les parties à l'UNESCO qui ont un intérêt et un mandat pour la conservation de la biodiversité, a posé les fondations pour une coopération plus systémique entre les entités de l'UNESCO. En effet, 74 Réserves de biosphère recourent des sites du patrimoine mondial et font face aux mêmes défis. Heureusement, ils peuvent partager leurs solutions pour une meilleure gestion des sites, faisant la promotion de moyens de vie durables et établissant une liaison entre science et gestion. Les domaines de collaboration incluraient entre autre:
- a) L'utilisation de la science, de technologie et de modèles de développement durable établis par l'EES pour intégrer plus encore les sites du patrimoine mondial à leur environnement.
 - b) Disséminer le savoir acquis au cours des 30 dernières années de travail dans les environnements protégés qui sont également des sites du patrimoine mondial et de MAB, dans le cadre de la CDB PoWPA.
 - c) Utiliser les sites du patrimoine mondial et du MAB pour générer de l'information et des statistiques pour documenter l'expérience et les meilleures pratiques de développement durable pendant la Décennie pour l'Éducation pour le Développement Durable des Nations Unies (UNDESD), lancé en 2005 sous la direction de l'UNESCO. Ceci servirait à favoriser la coopération entre le CPM et le secteur éducationnel de l'UNESCO.
 - d) L'IOC et le Programme Marin du patrimoine mondial ont déjà développé un plan de travail initial pour des activités communes qui: i) favoriserait

le rehaussement et l'intégration de la gestion des environnements marins et côtiers par des conventions et des programmes régionaux et internationaux; ii) conduirait une étude de cas exemplaires pour évaluer les bénéfices écologiques et socioculturels générés par la protection des sites marins et côtiers assurée par les conventions internationales et régionales (*Convention du patrimoine mondial*, Ramsar, Protocoles Régionaux des Mers) et les programmes aux objectifs comparables tels que MAB ; et iii) organiserait des rencontres ou des événements secondaires aux rencontres internationales du même type pour avancer des objectifs communs.

- e) Le Centre continuera sa collaboration rapprochée avec l'EES pour tester l'utilisation de techniques d'évaluation à distance pour nommer et contrôler les sites du patrimoine mondial.
- f) Le CPM et l'EES coopéreront dans le domaine du changement climatique et de son impact sur les sites du patrimoine mondial, et explorent les opportunités pour la collecte de fonds pour la conservation au travers du mécanisme du marché émergent dans les transactions d'émissions.

PNUD-FEM/SGP COMPACT

- 30. En 1999, le Programme des Nations Unies pour l'Octroi de Micro Crédit de PNUD-FEM (SGP) à joint ses efforts à ceux du FNU pour lancer une initiative de partenariat appelée 'Gestion Communautaire des Environnements Protégés pour la Conservation' (COMPACT). L'objectif principal de COMPACT a été de démontrer comment des initiatives communautaires travaillant avec des groupes locaux et indigènes peuvent accroître de manière significative l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les sites naturels du patrimoine mondial. Le projet a démontré que des groupes de projet d'activité économique avec des liens multiples peuvent être une stratégie rentable pour mieux adresser les menaces critiques et les pressions sur les sites du patrimoine mondial dans le cadre d'une action de paysage, tout en assurant une contribution des sites du patrimoine mondial au développement local
- 31. En Février 2004, un Mémoire de Coopération officiel a été signé entre le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et le Centre du patrimoine mondial et le SGP du PNUD-FEM à la septième Conférence des Parties (CoP) de la CDB. Dans le cadre de ce mémorandum, les plans de travail annuels cibleront:
 - a) L'amélioration de la coopération autour de sites qui bénéficient déjà d'un soutien pour la conservation du Centre ou de PNUD/SGP.
 - b) La dissémination des leçons clés reçues de l'expérience COMPACT comme meilleure pratique au sein du réseau du patrimoine mondial.
 - c) L'expansion du programme actuel à des sites additionnels de COMPACT et la diffusion de l'expérience au sein du SGP, afin d'optimiser son impact au travers l'ensemble du réseau des environnements protégés.
 - d) Une assurance de la participation accrue des agences de gestion de sites aux initiatives de COMPACT et du SGP, et de même, l'établissement de

mécanisme formels qui garantiront un échange continuels entre ces agences et les parties prenantes au développement durable dans le paysage au sein duquel est situé le site du patrimoine mondial.

Les Agences de Développement et les Organisations de Financement de la Conservation

32. Un nombre d'agences d'aide au développement et de fondations privées multilatérales et bilatérales ont des mandats qui recoupent celui de la *Convention du patrimoine mondial*, par exemple la conservation de la biodiversité, le développement durable, l'activité durable. La crédibilité du CPM s'est améliorée aux yeux de telles organisations au cours des dernières années, particulièrement dû à la participation du FNU et à l'augmentation de l'activité de mise en oeuvre et de coordination de projet qui en découle. Un renforcement des rapports avec ces organisations aidera le CPM à soutenir ses partenaires dans leurs recherches de financement, suivant l'augmentation de la valeur de sa contribution à l'esquisse de projets et de son soutien aux propositions de projets. Les directions futures possibles incluent :
- a) La provision d'une fonction de consultation aux banques de développement vis-à-vis les initiatives ou propositions qui peuvent avoir un impact sur la conservation du patrimoine, par exemple l'impact du tourisme ou de l'infrastructure de développement.
 - b) L'orientation de l'assistance au développement sur des activités qui contribuent à la réussite des OMD (Buts 1 et 7), consolidant en même temps la conservation des sites du patrimoine mondial, particulièrement dans une approche écosystémique.
 - c) La soumission et/ou l'approbation de propositions de projets qui soutiendraient les activités du CPM et ses orientations stratégiques.

Le Secteur privé

33. Le CPM a eu une expérience très positive dans le développement de partenariats avec le secteur privé ces dernières années. Ce secteur peut d'une part bénéficier directement des sites du patrimoine mondial (tourisme) et avoir de cette manière un intérêt dans la conservation du site, d'autre part reconnaître la valeur globale des sites du patrimoine mondial comme faisant partie de leur politique de responsabilité corporative générale (ICMM/Shell International). Le CPM explore en ce moment des approches pour impliquer des entreprises nationales et internationales dans le soutien à la gestion de site et aux produits et services de communauté. Pour renforcer la capacité de gestion de site, un partenariat et des activités ont été entrepris dans le cadre d'un accord avec Shell International. Les entreprises de tourisme fournissent également une formation en relation à la gestion de visiteur et/ou financent le développement d'entreprises locales pour la provision de services en nature. Des actions futures reconnaîtront les industries opérant dans l'écosystème au sein duquel sont placés les sites du patrimoine mondial en tant que moteur durable pour le soutien aux biens et services locaux, par exemple l'industrie de la pêche, forestière et l'agriculture. Les priorités futures incluront:

- a) Cibler de manière stratégique les entreprises et leurs associations pour identifier des domaines de coopération.
- b) Assister les gestionnaires de sites du patrimoine mondial à impliquer les industries de ressources au niveau du paysage dans un dialogue sur le développement durable.
- c) Chercher une participation active afin d'aider la gestion de site, le renforcement de capacité et le financement de site en soutenant des activités durables.
- d) Faire le lien entre les programmes thématiques et les associations industrielles clés.
- e) Engager les groupes ou associations représentant les industries ayant un impact sur les sites du patrimoine mondial dans un dialogue constructif afin d'obtenir des solutions appropriées.
- f) Élargir les politiques corporatives de “no-go” aux industries, par exemple l'industrie des hydrocarbures.